



PRISE EN COMPTE DES ARBITRAGES SUITE A UNE MUTATION

Article 57.5 des règlements généraux

Demande à transmettre UNIQUEMENT par voie électronique à la fédération, la ligue ou au comité selon le niveau de prise en compte

-avant le 31 décembre 2015

CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Grade :

Numéro de licence saison 2015-2016 :

demande que, conformément à l'article 57.5 et avec l'accord du club quitté, mes arbitrages soient comptabilisés pour le club d'accueil :

N° du Club d'accueil	NOM DU CLUB D'ACCUEIL

Fait à :

Le :

CLUB QUITTÉ

Nom du Président :

Numéro de licence du Président

Avis du Président

Oui Non

CLUB D'ACCUEIL

Nom du Président :

Numéro de licence du Président

Avis du Président

Oui Non